

Des compétences pour l'emploi

Lignes directrices de l'ACDI



Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
Canada

Téléphone : 819-997-5006 (appels locaux) / 1-800-230-6349 (sans frais)

Pour personnes malentendantes ou souffrant de troubles de la parole :
ATS/ATME : 819-953-5023 (appels locaux) / 1-800-331-5018 (sans frais)

Télécopieur : 819-953-6088
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010

Imprimé : N° de catalogue : CD4-65/2010F
ISBN : 978-1-100-94673-3
PDF : N° de catalogue : CD4-65/2010F-PDF
ISBN : 978-1-100-94674-0

Imprimé au Canada

This publication is also available in English under the title:
Skills for Employment

www.acdi.gc.ca



Table des matières

1. Introduction	1	4.9	Nommez quelques facteurs essentiels à considérer dans les programmes de CPE pour les régions rurales	13
2. Le rôle des programmes de CPE dans le développement économique et social	2	4.10	De quelle façon l'ACDI peut-elle offrir aux groupes marginalisés un meilleur accès aux programmes de CPE ?	14
3. L'engagement du Canada envers les programmes de CPE	3	4.11	Comment les programmes de CPE peuvent-ils intégrer la durabilité de l'environnement ?	15
4. Les éléments des programmes de CPE efficaces	5	5. Codage des compétences pour l'emploi		16
4.1	Quelle est l'importance des contextes économiques et politiques ?	5		
4.2	Par quels moyens l'ACDI peut-elle apporter son aide à l'élaboration de programmes de CPE souples et axés sur la demande ?	6	6. Exemples d'énoncés de résultats pour les programmes de compétences pour l'emploi	18
4.3	De quelle façon les programmes de CPE peuvent-ils faire participer le secteur privé ?	6	ANNEXE 1 : ressources externes utiles	19
4.4	Quels sont les aspects financiers à prendre en compte pour les programmes de CPE ?	7		
4.5	Par quels moyens améliorer la qualité et la pertinence des programmes de CPE ?	8		
4.6	Comment les CPE peuvent-elles aider les travailleurs dans l'économie informelle ?	9		
4.7	Comment l'ACDI peut-elle appuyer la participation égale des femmes et des hommes aux programmes de CPE ?	10		
4.8	Comment les programmes de CPE peuvent-ils répondre aux besoins d'emplois des jeunes ?	12		

1 Introduction

L'objet des présentes lignes directrices est de servir de ressource pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de compétences pour l'emploi (CPE), ainsi que pour l'évaluation des propositions spontanées de programmes de CPE.

La problématique

Les gouvernements des pays en développement reconnaissent que des programmes solides et pertinents d'enseignement et de formation technique et professionnel (EFTP), ainsi que ceux d'acquisition de compétences pour l'emploi (CPE), lorsqu'ils sont étroitement liés au marché du travail, peuvent contribuer au développement économique durable, à la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'à la stabilité sociale et à l'inclusion. Le défi des pays en développement est de trouver le moyen de relever la qualité et la pertinence — par rapport au marché du travail — de leurs programmes d'EFTP et de CPE pour s'adapter aux nouvelles technologies, à l'évolution des exigences du marché du travail et à la concurrence à l'échelle mondiale.

L'engagement de la communauté internationale envers les programmes d'EFTP et de CPE est indéniable. Au Forum mondial sur l'éducation qui a eu lieu à Dakar, au Sénégal, en avril 2000, la communauté internationale, y compris le Canada, a pris l'engagement de veiller à ce que l'on réponde aux besoins d'apprentissage de l'ensemble des jeunes et des adultes par un accès équitable à des programmes appropriés d'apprentissage et d'acquisition des connaissances nécessaires à la vie quotidienne. Le Canada s'est aussi engagé à œuvrer dans le sens des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont l'une des cibles est d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à offrir aux jeunes des emplois valorisants et productifs.

La croissance économique nécessite une main-d'œuvre qualifiée à tous les paliers de l'économie. Le perfectionnement des compétences est aussi essentiel à la reconstruction des États fragiles ou touchés par un conflit, ou des États se relevant d'une catastrophe. Le perfectionnement des compétences, chez les femmes, peut contribuer à la croissance économique en augmentant leur apport et leur rôle dans l'économie.

Définition

L'expression « des compétences pour l'emploi » ne se limite pas aux études et à la formation professionnelle et technique, mais englobe aussi les compétences, les connaissances et les capacités professionnelles que les travailleurs acquièrent par l'étude et la formation dans n'importe quel établissement d'enseignement ou dans leur milieu de travail. Les CPE portent à la fois sur la formation des jeunes et sur les besoins des travailleurs adultes, car la rapidité des changements reliés à la technologie et au marché du travail rend extrêmement important que les travailleurs aient accès à la formation au cours de leur vie durant.

Vision

Les jeunes qui entrent sur le marché du travail de même que les travailleurs adultes auront accès à des programmes de CPE répondant aux caractéristiques suivantes :

- **axés sur la demande**, c'est-à-dire qui répondent aux besoins immédiats et à long terme des employeurs en matière de travailleurs qualifiés;
- **équitable**, c'est-à-dire que tous les travailleurs, y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, peuvent y avoir accès;

- **durables**, c'est-à-dire financés adéquatement et pleinement intégrés aux cadres stratégiques et économiques des pays en développement.

But

Le but de l'ACDI est d'accroître l'accès à une formation de qualité en matière de compétences pour l'emploi, notamment pour les femmes pauvres et les jeunes, afin d'appuyer l'une des priorités thématiques de l'Agence, à savoir favoriser une croissance économique durable dans les pays où elle œuvre.

Objectifs

La programmation de l'ACDI en matière de compétences pour l'emploi vise à appuyer :

- une croissance économique durable dans les pays où l'Agence intervient;
- la constitution d'une main-d'œuvre bien formée et qualifiée, répondant aux besoins du marché du travail;
- l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés dans la vie économique de leur pays.

2 Le rôle des programmes de CPE dans le développement économique et social

Les programmes de CPE jouent un rôle essentiel dans le développement économique. Les programmes efficaces aident les gens à se créer des moyens de subsistance, à adapter leurs compétences à l'évolution du marché du travail et permettent d'accroître les niveaux de productivité. La productivité plus élevée peut réduire les coûts de production et accroître le rendement économique pour les propriétaires d'entreprises et les investisseurs, et elle peut augmenter la masse salariale disponible pour les travailleurs. La répartition du rendement économique entre les propriétaires, les investisseurs et les travailleurs dépend de facteurs économiques généraux, notamment les niveaux d'emploi, et de considérations institutionnelles, par exemple les politiques fiscales. Toutefois, une certaine partie de ces rendements supérieurs est généralement réinvestie dans l'économie, entraînant la création d'autres emplois, de produits et de procédés innovateurs, des améliorations aux usines et à l'équipement, et une expansion dans de nouveaux marchés. De la sorte, les programmes de CPE contribuent à la croissance et au développement économiques à long terme et renforcent la compétitivité dans une économie mondialisée.

De plus, les programmes de CPE participent au développement social et à la stabilité des collectivités. L'augmentation des niveaux de compétences permet à davantage de personnes, notamment aux femmes et aux travailleurs des groupes marginalisés, de réaliser leur potentiel, de pourvoir aux besoins de leur famille et de contribuer au développement social de leur collectivité. Si les perspectives de formation et d'emploi sont meilleures, cela peut éliminer le gaspillage du capital humain, réduire les risques de troubles sociaux et favoriser une plus grande stabilité sociale.

3 L'engagement du Canada envers les programmes de compétences pour l'emploi

À l'échelon international, l'intérêt pour les programmes de CPE a augmenté au cours de la dernière décennie. Dans les années 1960 et 1970, les pays en développement et les donateurs se concentraient avant tout sur les programmes d'EFTP en milieu scolaire, pour passer ensuite à la programmation non scolaire dans le secteur informel. Dès les années 1980, les craintes concernant les taux de rendement de l'investissement dans les programmes d'EFTP s'étaient intensifiées, de sorte que le financement de ces programmes a décliné. Dans les années 1990, l'engagement pris envers l'éducation primaire pour tous a également entraîné une baisse des fonds disponibles pour les programmes d'EFTP. Les progrès dans le sens des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), ainsi que les défis posés au développement économique par la crise économique mondiale, ont entraîné une hausse de la demande de programmes professionnels d'enseignement (post-primaire, secondaire et tertiaire) et d'éducation pour les adultes.

L'appui aux programmes de CPE est un aspect important de l'engagement du Canada envers l'objectif international de l'EPT, qui est de veiller à « répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante ». Cet appui traduit aussi l'engagement du gouvernement canadien pour l'un des OMD, celui d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à offrir aux jeunes un travail décent et productif. Les programmes de CPE sont un aspect incontournable d'une des priorités thématiques de l'ACDI, à savoir la croissance économique durable. En moyenne, l'ACDI investit annuellement 140 millions de dollars dans la formation axée sur les compétences. De plus, en mars 2009, l'ACDI lançait une initiative de CPE dans le cadre de laquelle elle investira, sur une période de trois à

quatre ans, 95 millions de dollars afin de renforcer les compétences en Afrique, en Asie et dans les Amériques.

Guidée par les besoins identifiés par ses partenaires du développement, l'ACDI mettra en œuvre sa programmation axée sur les CPE par l'entremise de divers mécanismes. Ces mécanismes incluent, en l'occurrence, des projets bilatéraux avec des gouvernements de pays en développement et des organisations de la société civile, ou encore, des initiatives conjointes avec d'autres donateurs dans le cadre d'approches-programmes et d'approches sectorielles. La Direction générale des programmes multilatéraux et mondiaux (DGPM) appuie les initiatives sur les CPE par un financement de base offert aux institutions multilatérales qui préparent et offrent des programmes de CPE. De plus, la Direction générale du partenariat canadien (DGPC) de l'ACDI travaille en étroite collaboration avec les partenaires canadiens, et elle offre un financement de projet et de programme à un certain nombre d'organisations de la société civile canadienne (OSC) travaillant dans le domaine des CPE.

Souvent, les programmes bilatéraux sont des initiatives pluriannuelles dotées de budgets de millions de dollars qui ne sont pas nécessairement mis en œuvre dans un seul pays. Ils sont conçus pour mobiliser les gouvernements des pays en développement, particulièrement aux échelons national et infranational, et peuvent être le résultat de mécanismes réactifs ou directifs. Dans le cas des mécanismes réactifs, l'ACDI évalue les propositions d'après une liste normalisée de critères techniques et financiers; pour les programmes de CPE, cela comprend une preuve des perspectives économiques, une analyse exhaustive du marché du travail et un contexte politique favorable. Dans le cas des mécanismes directifs et du processus

concurrentiel qui en résulte, l'ACDI s'attend à recevoir de la part des organismes de mise en œuvre, des propositions répondant, entre autres, aux critères suivants :

- **harmonisation** aux priorités nationales en matière de croissance économique, sur le plan du secteur de l'enseignement et en matière de stratégies de lutte contre la pauvreté;
- **renforcement des capacités** des ministères et des organismes formateurs participant à la formation en CPE au niveau national ou infranational;
- **dialogue politique** pour développer ou renforcer les cadres stratégiques concernant les programmes d'EFTP et de CPE;
- **analyse du marché du travail** pour veiller à ce que les programmes de CPE soient axés sur la demande;
- **approches coopératives** faisant appel aux intervenants clés, notamment les gouvernements, le secteur privé et les établissements de formation;
- **financement et durabilité**, puisque les programmes de CPE sont coûteux et qu'il est possible que l'ACDI ait à augmenter son financement à l'aide de fonds publics, privés ou internationaux.

Dans son travail avec les autres donateurs et les pays en développement dans le cadre des approches-programmes et des approches sectorielles, l'ACDI peut se concentrer d'abord sur le dialogue politique ou le suivi et l'évaluation mais, dans l'un ou l'autre cas, les principes exposés dans les présentes lignes directrices serviront d'assises à l'approche et à l'orientation de l'ACDI.

Au sein de l'Agence, la DGPM accorde des fonds à un certain nombre d'institutions financières internationales qui appuient des programmes de compétences pour l'emploi, notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes et la

Banque mondiale. La direction générale appuie aussi deux organisations intergouvernementales, à savoir le Commonwealth et La Francophonie, qui ont tous deux une solide programmation sur l'enseignement à distance et la formation des enseignants. Le Programme des Nations Unies pour le développement — institution multilatérale qui reçoit du financement de base de l'ACDI par l'entremise de la DGPM — prépare et offre des formations professionnelles couvrant une vaste gamme de compétences, par exemple les cours de perfectionnement en agriculture offerts dans certains pays d'Afrique ou les cours de formation aux techniques d'entreprise offerts en Asie. L'ACDI continuera d'appuyer les institutions multilatérales qui participent au perfectionnement d'une main-d'œuvre qualifiée et, plus largement, contribuent à atteindre l'objectif de l'EPT.

Par ailleurs, la DGPC de l'ACDI offre un appui aux collèges communautaires et aux instituts de formation du Canada pour leur travail de renforcement des capacités en CPE dans les pays en développement, et ce, au moyen de deux programmes gérés par l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). La DGPC appuie également le travail d'autres OSC qui exécutent des programmes de CPE par l'entremise d'un programme réactif, le Programme du secteur volontaire (PSV) de la DGPC et les mécanismes de financement du Fonds du secteur volontaire (FSV). Dans l'évaluation des propositions de financement, il est important de vérifier si les projets traduiront la vision de l'ACDI en matière de programmation touchant les CPE, et s'ils seront équitables, durables et axés sur la demande.

Aux premières étapes de la conception du programme de même que tout au long de son élaboration, de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation, les agents de l'ACDI ont accès à une équipe de soutien composée de spécialistes de l'Agence dans divers domaines, notamment : égalité entre les femmes et les hommes, éducation, environnement, croissance économique et gestion axée sur les résultats. Il existe toute une gamme d'outils de gestion de projet sur Entre Nous, le site intranet de l'ACDI.

4 Les éléments des programmes de compétences pour l'emploi efficaces

4.1 Quelle est l'importance des contextes économiques et politiques ?

Les programmes de CPE ne peuvent, à eux seuls, créer de l'emploi. Ainsi, un environnement économique stable, un climat d'investissement sain, un marché du travail efficace et des institutions financières qui fonctionnent bien sont également essentiels à la création d'emplois. Dans les pays en développement, ces conditions sont souvent absentes, il est donc important de comprendre à quel point les conditions économiques locales et nationales auront des effets profonds sur les programmes de CPE envisagés.

Le contexte politique aura aussi des conséquences sur les programmes de CPE. Parmi ces derniers, ceux qui contribuent à la productivité globale et à la croissance économique d'un pays doivent être élaborés dans le cadre d'une stratégie nationale et élargie de développement. Les politiques efficaces concernant les CPE offrent des cadres de programmation liés aux politiques touchant divers secteurs de l'économie, par exemple l'industrie, l'investissement, le commerce, la technologie et l'environnement et, dans une plus large mesure, le secteur de l'éducation. Il sera essentiel, dans le cadre de la planification des programmes de CPE, de mener un dialogue stratégique avec les gouvernements des pays en développement et les autres donateurs.

Dans la préparation des politiques et des programmes axés sur les CPE :

- Une première étape importante est l'analyse exhaustive de l'environnement économique et politique. L'analyse peut d'abord porter sur le niveau local ou communautaire, mais elle doit également tenir compte des facteurs régionaux ou nationaux.
- Le renforcement de la gouvernance peut exiger un appui à la restructuration organisationnelle et à la redéfinition des rôles. Le renforcement des capacités aux niveaux central ou provincial ou aux échelons du district et des institutions peut être nécessaire dans des domaines comme la conception des politiques, la planification, l'administration, la gestion financière et l'égalité entre les sexes.
- L'élaboration des politiques doit se faire d'une manière coopérative et consultative dans l'ensemble des secteurs et des disciplines et solliciter l'apport des intervenants clés : le gouvernement (notamment les ministères de l'Éducation, des Finances, de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Environnement et du Travail), le secteur privé, les établissements de formation technique et professionnelle, les OSC, les partenaires du développement, les organisations et les associations professionnelles et industrielles, les gouvernements locaux, les bénéficiaires et les collectivités, y compris les groupes marginalisés, tels que les femmes et les Autochtones.
- Des politiques exhaustives sur les programmes de CPE devraient :
 - faire ressortir l'importance d'harmoniser l'offre et la demande de compétences;
 - établir un équilibre entre les mesures de contrôle centrales et locales des programmes de CPE. Les systèmes centralisés peuvent établir le lien entre la formation et le secteur de l'enseignement et les stratégies de développement économique. Les systèmes décentralisés où les pouvoirs sont délégués aux établissements d'enseignement peuvent

établir le lien avec les demandes du marché local. L'autonomie à l'échelle locale doit s'accompagner d'un solide cadre de responsabilisation et d'une formation en matière d'égalité entre les sexes;

- préciser les systèmes d'équivalence pour reconnaître la formation pertinente provenant d'autres sources, afin que les étudiants puissent facilement passer d'un programme formel de CPE à un autre;
- prévoir des systèmes de reconnaissance de la formation acquise dans les programmes non formels de CPE et les programmes d'apprentissage informel;
- préciser la structure d'un processus de suivi et d'évaluation et décrire les procédures permettant de réviser et d'adapter les programmes au besoin;
- recourir à des données ventilées selon le sexe, afin d'identifier les préjugés fondés sur le sexe dans la formation et l'emploi;
- comporter des stratégies pour contrer les stéréotypes et les préjugés;
- inclure des mesures incitatives, par exemple des subventions publiques directes, des subventions ou concessions fiscales, pour encourager les programmes de formation privés ou en entreprise;
- préciser les normes de formation pour les programmes de formation privés et en entreprise.

4.2 Par quels moyens l'ACDI peut elle apporter son aide à l'élaboration de programmes de CPE souples et axés sur la demande ?

Les programmes de CPE qui connaissent du succès et augmentent la productivité et le nombre d'emplois sont axés sur la demande; la formation est offerte à l'égard de compétences qui sont demandées par les marchés du travail locaux ou nationaux. De plus,

les programmes qui réussissent sont souples et ils peuvent répondre efficacement aux changements concernant la technologie et les demandes du marché du travail.

Pour aider à élaborer des programmes de CPE souples et axés sur la demande :

- Il est essentiel qu'il y ait des liens étroits entre les agences gouvernementales, les établissements d'enseignement et les marchés du travail locaux ou nationaux. Les études de suivi concernant les résultats des diplômés sur le marché du travail peuvent éclairer la conception de la formation et l'offre de programmes de CPE.
- Les agences gouvernementales et les établissements de formation doivent se doter de la capacité d'analyser et de diffuser l'information sur le marché du travail, par exemple les pénuries de compétences, les perspectives de création d'emplois, les perspectives de création d'entreprises, les niveaux de rémunération et les délais d'attente pour trouver de l'emploi.
- Les programmes doivent être souples, pour pouvoir réagir aux changements sur le marché du travail. Cela peut signifier reporter la formation spécialisée à la fin du programme d'apprentissage ou encore préparer une formation modulaire à court terme ou axée sur les compétences. Cela peut signifier le recrutement de personnel au moyen de contrats à court terme et la location de l'équipement et des installations plutôt que leur achat.

4.3 De quelle façon les programmes de CPE peuvent-ils faire participer le secteur privé ?

Bien que l'offre d'activités de formation dans le secteur privé ou en milieu d'entreprise varie considérablement pour chacun des pays en développement, il peut y avoir des répercussions considérables sur la productivité. En effet, le secteur privé (représentants de l'industrie, associations de petites et moyennes

entreprises ou PME, micro-entrepreneurs, etc.) peut aider à préciser les besoins naissants du marché et à définir de nouvelles compétences techniques, veillant ainsi à ce que la formation soit vraiment axée sur la demande.

Pour obtenir la participation du secteur privé dans les programmes de CPE :

- Les gouvernements peuvent offrir des incitatifs, par exemple des subventions ou des prêts pour couvrir les coûts de la formation, ainsi que des subventions salariales. Les subventions publiques directes sont généralement évitées, car nombre d'entreprises fourniront de la formation sans l'aide du gouvernement.
- Le secteur privé peut jouer un rôle important dans l'élaboration de la politique et peut offrir des suggestions aux programmes d'études formels et non formels sur les CPE. Les employeurs peuvent également fournir une rétroaction précieuse aux institutions en participant aux études de suivi.
- En travaillant de concert, les programmes de CPE et le secteur privé peuvent faire en sorte que les normes de formation soient conformes aux besoins du marché du travail à l'égard de compétences spécifiques, des perspectives d'exportation et de l'accès aux accords d'union économique.
- Les établissements de formation publics et privés peuvent conclure des partenariats avec des entreprises pour répondre à leurs besoins de formation.
- Les institutions peuvent conclure des partenariats avec les petites entreprises et les gens de métier pour promouvoir les programmes d'apprentissage ou de stage et peuvent favoriser une participation accrue des femmes.

4.4 Quels sont les aspects financiers à prendre en compte pour les programmes de CPE ?

Les programmes de CPE efficaces, notamment les programmes formels offerts dans les institutions publiques, exigent des déboursés élevés en ce qui a trait à la préparation, au maintien et à la tenue à jour des programmes d'études, à l'équipement et aux installations. Certains programmes de CPE ont échoué suite à un financement gravement limité ou utilisé de façon inefficace. D'autres programmes de CPE, financés à l'origine par des partenaires du développement, n'ont pu être maintenus à même les dépenses courantes du gouvernement lorsque le financement du projet s'est arrêté ou que les priorités des donateurs ont changé.

Dans la planification de la viabilité financière des programmes de CPE :

- Il est nécessaire qu'il y ait des niveaux réalistes d'investissement à long terme, une planification prudente concernant la durabilité du programme et des preuves claires d'une volonté politique soutenue.
- Le renforcement des capacités devrait être axé sur la planification et la gestion financières aux échelons central et institutionnel.
- Au-delà des budgets courants des gouvernements, d'autres méthodes de financement des programmes de CPE formels et non formels pourraient être nécessaires, par exemple :
 - cotisations des employeurs sur la masse salariale;
 - droits versés par les entreprises ou les stagiaires;
 - autofinancement des établissements de formation par la production et la vente de biens et de services;

- expansion de la formation par les OSC dans l'économie informelle;
- mesures incitatives et environnements propices à la formation offerte par le secteur privé.

4.5 Comment peut-on améliorer la qualité et la pertinence des programmes de CPE ?

Dans nombre de pays en développement, les taux d'inscription aux programmes de CPE sont faibles, plus particulièrement dans le réseau formel, surtout parce que, par le passé, la qualité de la formation était inférieure. Il est possible que les méthodes d'enseignement et les programmes d'études soient désuets; par ailleurs, le matériel et les installations sont souvent en piteux état. Il se peut que la formation des enseignants soit inadéquate et que les meilleurs enseignants partent parce qu'ils sont mal payés ou qu'ils n'ont pas un statut approprié. Les systèmes utilisés pour la reconnaissance et l'évaluation des programmes peuvent être soit faibles, soit inexistants.

Pour améliorer la qualité et la pertinence des programmes de CPE :

- Les stratégies pour attirer et retenir des enseignants qualifiés doivent comporter certaines caractéristiques, notamment :

L'importance de la formation de base

Le succès des programmes de CPE dépend de la capacité des étudiants à lire les instructions, à effectuer des calculs de base, à interpréter des graphiques et à échanger de l'information et des connaissances. Lorsque les étudiants qui entrent dans des programmes de CPE ne possèdent pas ces compétences, il est nécessaire de réserver une période adéquate d'enseignement afin d'améliorer leurs aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul. Ultimement, l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire renforcera les programmes de CPE.

- veiller à ce que les salaires soient concurrentiels avec ceux du secteur privé;
- offrir des possibilités constantes de recyclage et de perfectionnement professionnel, notamment des échanges avec les employeurs du secteur privé;
- préparer des programmes de sensibilisation et de recrutement s'adressant aux femmes occupant un poste d'enseignante;
- veiller à ce que les lieux de travail soient accueillants pour le personnel féminin.

- Des cycles périodiques de révision, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'études peuvent aider à maintenir les programmes à jour et à ce qu'ils demeurent souples et réceptifs à l'évolution des marchés. L'une des premières étapes importantes est de renforcer la capacité d'enseignement aux niveaux central et institutionnel.
- Les programmes d'étude doivent être préparés en consultation avec le secteur privé et tirer parti des études de suivi et d'évaluation du marché local afin que la formation rende compte des véritables perspectives que le marché offre aux apprenants. Les partenariats avec le secteur privé peuvent offrir de précieuses occasions de placements professionnels dans le cadre des exigences du cours.
- La préparation de nouveaux programmes d'études offre la possibilité d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes et d'encourager la participation des femmes dans des professions non traditionnelles.
- La préparation de guides exhaustifs d'exécution des nouveaux programmes d'études peut compenser, en partie, les cas où les instructeurs auraient peu d'expérience technique ou pédagogique.

- Les programmes de CPE doivent se concentrer sur les compétences générales ou transférables, puisque les compétences techniques propres à une profession et les qualifications professionnelles restreintes peuvent rapidement devenir désuètes avec l'arrivée de technologies et de méthodes de travail nouvelles. Les compétences transférables sont notamment la résolution de problèmes, la communication et le travail d'équipe. L'évaluation des habiletés techniques et transférables doit être basée sur une approche par compétences.
- Les travailleurs des entreprises où le principe des chaînes de valeur est appliqué doivent acquérir des compétences liées à la gestion, au travail en équipes interorganisationnelles et à la résolution conjointe des problèmes, et ce, en même temps qu'ils doivent acquérir des compétences et des connaissances techniques spécifiques. Ces compétences les aideront à gérer la production, l'innovation et l'amélioration au sein d'un réseau d'entreprises en amont.
- Les partenariats publics-privés au sein d'agences gouvernementales, OSC, entreprises, syndicats et établissements d'enseignement et de formation peuvent être utiles pour :
 - identifier les problèmes de qualité et de pertinence, les entreprises tenant au courant les institutions de l'évolution des technologies et du matériel;
 - mener des analyses des professions afin de préciser les compétences essentielles pour certaines professions ou certains domaines d'emploi;
 - préparer des normes basées sur les compétences aux fins d'évaluation et de certification;
 - offrir des perspectives de formation en cours d'emploi.
- Les programmes d'information du public peuvent conférer aux programmes de CPE un meilleur statut et favoriser la participation des femmes, des jeunes et des membres des groupes minoritaires.
- Les programmes de CPE devraient offrir des services d'emploi, notamment l'orientation professionnelle, les données sur les débouchés locaux d'emploi, la préparation de curriculum vitæ et les liens avec les employeurs.

4.6 Comment les programmes des CPE peuvent-ils aider les travailleurs dans l'économie informelle ?

En règle générale, les programmes de CPE dans le secteur informel visent à améliorer la productivité des travailleurs et le rendement des entreprises afin que ces deux types d'acteurs puissent s'intégrer dans le secteur économique formel. Actuellement, par contre, l'accès aux programmes de CPE à l'intention du secteur informel est limité. L'analphabétisme peut empêcher les jeunes et les adultes de participer aux programmes. En outre, les coûts réels et d'opportunités des programmes sont peut-être trop élevés pour nombre de travailleurs. En raison de la taille et de la complexité du secteur informel, il faut, pour ce dernier, une vaste gamme de compétences et de connaissances, de sorte que la prestation de programmes pertinents de CPE constitue un défi.

Pour offrir aux travailleurs du secteur informel une meilleure formation :

- Les programmes de CPE doivent être souples, sur le plan de la prestation, et être applicables immédiatement pour les travailleurs, afin de justifier leur investissement en temps et leur fournir, quel que soit leur âge, des possibilités d'apprentissage.
- L'acquisition de nouvelles compétences techniques peut aider les travailleurs à améliorer la qualité des produits et à diversifier la gamme de ceux-ci, évitant

ainsi la saturation des marchés du secteur informel. La formation peut également comprendre ce qui suit :

- compétences de base en lecture, en écriture et en calcul;
 - techniques de négociation, particulièrement importantes pour les artisans et les gens de métier;
 - des compétences en affaires afin que les travailleurs puissent se charger de diverses fonctions dans ce domaine (analyse des marchés, finances et contrôle de la qualité et des coûts, etc.);
 - sensibilisation aux avantages du mouvement syndical dans le secteur formel, qui offre plus de protection et de sécurité aux travailleurs.
- La mise en place de systèmes d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) à l'intention des travailleurs du secteur informel peut favoriser l'accès à des emplois dans l'économie formelle, mais demande que les enseignants et les administrateurs suivent une formation leur permettant de mettre en œuvre ces systèmes de façon efficace.
 - Dans nombre de pays, les stages d'apprentissage informel sont, pour les jeunes, la meilleure possibilité d'acquérir des compétences. Divers moyens permettent de renforcer les systèmes d'apprentissage informel, par exemple :
 - offrir des programmes d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul aux apprentis et aux maîtres artisans;
 - fournir aux maîtres artisans des compétences techniques, entrepreneuriales ou pédagogiques supplémentaires;
 - apporter une aide financière à l'égard des frais d'apprentissage et des coûts des outils et du matériel;
 - compléter la formation en cours d'emploi avec des cours théoriques;

- établir des services d'emploi à l'intention des apprentis diplômés pour les aider à trouver de l'emploi ou leur offrir l'accès au micro-financement et à d'autres services pour appuyer le travail indépendant et les activités génératrices de revenus.

- Les femmes sont surreprésentées dans le secteur non formel, mais sous-représentées dans les programmes d'apprentissage informel, et leur rémunération est moins élevée que celle des hommes. Les programmes d'information figurent parmi les moyens d'éliminer les obstacles empêchant les jeunes femmes de suivre des programmes d'apprentissage, notamment dans les domaines de travail non traditionnels.

4.7 Comment l'ACDI peut-elle appuyer la participation égale des femmes et des hommes aux programmes de CPE ?

Les écarts de compétences qui existent actuellement à travers le monde entre les hommes et les femmes découlent d'un certain nombre de facteurs, notamment des faibles taux d'alphabétisation des femmes, d'une capacité limitée de celles-ci de se déplacer vers les centres de formation, de même que des facteurs sociaux imposant aux femmes des pressions pour qu'elles se dirigent vers des professions traditionnelles, au lieu de suivre une formation axée sur les nouvelles demandes du marché du travail. La répartition inégale du travail domestique et des responsabilités familiales constituent des obstacles de taille à la participation des femmes dans les programmes de CPE. Il existe par ailleurs d'autres obstacles, notamment un manque d'enseignantes, sans oublier les idées préconçues et les attitudes des enseignants de sexe masculin, les préjugés présents dans le matériel pédagogique et la tradition prônant la transmission des compétences aux jeunes hommes dans le système d'apprentissage informel.

Le genre et le travail

Dans tous les pays, les femmes sont surreprésentées dans les emplois et les tâches exigeant des compétences moins nombreuses et de moindre valeur; elles sont moins bien rémunérées et les perspectives de carrière qui s'offrent à elles sont limitées. Dans la majorité des pays, les femmes représentent la majorité des travailleurs de l'économie informelle, ce qui suppose une plus grande insécurité d'emploi, ainsi qu'un manque d'accès à la formation, à la protection sociale et aux autres ressources, ce qui les rend comparativement plus vulnérables à la pauvreté et à la marginalisation. On constate un chevauchement considérable entre le fait d'être une femme, de travailler dans l'économie informelle et d'être pauvre (OIT, document V, 2008).

Pour accroître la participation des femmes aux programmes de CPE :

- Il faut, dans les institutions et les programmes s'occupant de CPE, préparer des lignes de conduite et des plans d'action en matière d'égalité entre les sexes. Les plans doivent être axés sur diverses questions pertinentes, notamment :
 - éliminer les préjugés dans les programmes d'études;
 - réduire la ségrégation professionnelle et promouvoir des choix professionnels non traditionnels;
 - former les enseignants et les administrateurs en matière de programmation en tenant compte des questions sexospécifiques;
 - préparer des stratégies afin de recruter, de former et de maintenir des enseignantes qualifiées et veiller à ce qu'elles reçoivent une rémunération égale à celle de leurs collègues masculins;
 - offrir une formation en leadership à l'intention des femmes;

- augmenter la protection sociale et l'autonomisation par l'intégration de connaissances juridiques et des questions de droits de la personne dans les programmes d'études.

- On peut fournir aux étudiantes des incitatifs financiers, par exemple des bourses d'études, pour suivre une formation dans les professions non traditionnelles.
- Une formation en entrepreneuriat devrait être offerte aux femmes qui gèrent de petites entreprises. Cette formation devrait faire ressortir les différences sexospécifiques entre les hommes et les femmes exploitant de petites entreprises, tels la discrimination au plan des marchés financiers et des

Comment rendre les programmes de CPE plus accueillants pour les femmes ?

Les programmes sont plus accueillants pour les femmes si :

- on y emploie du personnel de soutien et des instructeurs féminins;
- on facilite l'accès à des services de garde d'enfants;
- on réduit la distance à parcourir pour se rendre à l'endroit où se donne le programme de formation;
- on aide les femmes plus âgées qui reviennent sur le marché du travail ou qui n'ont pas terminé la scolarité de base;
- on planifie les programmes non formels de CPE en consultation avec les femmes stagiaires;
- on utilise des méthodes d'enseignement culturellement appropriées;
- on fournit des dortoirs séparés et protégés et des installations sanitaires adéquates;
- on précise clairement ce que signifie harcèlement sexuel et violence, on veille à ce que le personnel soit formé afin de prévenir le problème et on met en place des mécanismes rigoureux de déclaration et de réponse.

produits du marché, ainsi que le besoin de trouver un équilibre entre les activités professionnelles et les tâches ménagères.

- Le suivi des progrès vers l'égalité entre les sexes demande des données sexospécifiques sur les taux de participation, de maintien et d'emploi des hommes et des femmes.

La stratégie d'égalité entre les sexes de l'ACDI constitue une ressource importante utilisable dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de CPE. Tout au long du mécanisme de programmation, les spécialistes de l'égalité entre les sexes de la direction générale peuvent offrir un soutien précieux et contextuel.

4.8 Comment les programmes de CPE peuvent-ils répondre aux besoins d'emplois des jeunes ?

Le rôle des programmes de CPE dans la stabilité sociale est particulièrement important dans les pays en développement où les populations augmentent rapidement et comportent une forte proportion de jeunes, c'est-à-dire une « poussée de jeunes ». Dans nombre de pays en développement, les jeunes représentent bien au delà de 30 % de la population.

Stratégies pour les jeunes à risque

Les jeunes qui ont décroché ou qui n'ont jamais fréquenté l'école ont besoin de programmes de CPE répondant à ce qui suit :

- un accent sur l'acquisition et la rétention des compétences en lecture, en écriture et en calcul;
- horaires souples et courte durée des cours, car nombre d'élèves participent au soutien de leurs familles;
- certificat pour la formation non formelle;
- appui à l'accès au système d'éducation formelle, le cas échéant;
- services sociaux afin de faciliter l'entrée sur le marché du travail.

Habituellement, les jeunes sont plus longtemps en recherche d'emploi, sont plus fréquemment au chômage lorsqu'ils commencent à travailler et demeurent plus longtemps dans des tâches faiblement qualifiées que les adultes. Les groupes vulnérables comprennent notamment les travailleurs enfants, les jeunes analphabètes, les jeunes femmes, les décrocheurs, les jeunes travaillant dans le secteur informel, les jeunes vivant dans les régions rurales, les réfugiés et les jeunes touchés par la guerre, les jeunes Autochtones et les jeunes faisant partie des minorités en matière d'orientation sexuelle et de genre.

Dans la conception de programmes de CPE pour les jeunes :

- La priorité doit être de veiller à leur offrir des compétences solides en lecture, en écriture et en calcul, ainsi qu'à soutenir leur apprentissage des aptitudes nécessaires à la vie quotidienne.
- Les programmes doivent répondre aux demandes du marché local, mais doivent offrir des compétences transférables (communication, résolution de problèmes, etc.) et tenir compte de l'intérêt des jeunes dans de nouveaux domaines, par exemple les technologies de l'information.
- Il faut mettre en place des mesures dissuasives concernant le travail des enfants et offrir des CPE à l'intérieur des programmes scolaires non formels à l'intention des travailleurs enfants.
- Les programmes d'apprentissage du secteur informel doivent être liés à l'enseignement formel, afin d'encourager les étudiants à demeurer à l'école.
- Il faut recourir aux partenariats publics-privés pour encourager les travailleurs à accepter les jeunes dans les placements professionnels et organiser le temps de travail en fonction des horaires d'enseignement des CPE.

- Une attention particulière doit être apportée à l'acquisition de compétences en entrepreneuriat chez les jeunes, car le secteur privé est celui qui créera le plus grand nombre de nouveaux emplois. Il est important d'élaborer des stratégies afin d'éliminer certaines des difficultés que les jeunes doivent surmonter pour créer et maintenir des entreprises, notamment la formation à la gestion, le mentorat et les services financiers et de crédit.
- Puisque les femmes représentent la majorité des travailleurs agricoles dans nombre de pays, les programmes de CPE doivent être conçus en intégrant les questions culturelles et reconnaître les obligations touchant le ménage et la famille. Les programmes doivent tenir compte des connaissances que possèdent les femmes concernant l'agriculture et le climat, la collecte de l'eau, les méthodes de culture de remplacement et la diversification des cultures.

4.9 Quels sont certains des éléments essentiels à considérer dans les programmes de CPE destinés au milieu rural ?

D'après les estimations, plus de 70 % des pauvres vivent dans des régions rurales. Pour la plupart, ils dépendent de l'agriculture de subsistance pour survivre. En milieu rural, les programmes de CPE peuvent être conçus pour diverses fins :

- doter les gens des compétences dont ils ont besoin pour augmenter la productivité agricole;
- tirer parti de la demande de main-d'œuvre à l'extérieur de la ferme, ce qui peut atténuer les effets des fluctuations saisonnières de la production agricole;
- aider les travailleurs à migrer vers un travail dans le secteur formel urbain dans le cadre d'une stratégie gouvernementale visant à réduire la pauvreté et à surmonter les pénuries de compétences.
- Les programmes de CPE doivent être liés aux politiques et aux priorités nationales ou locales, telles que la diversification de la production agricole ou des marchés ou le développement des entreprises ou des industries dans les régions rurales.
- On peut rendre la formation plus accessible en étendant les services des institutions de formation formelle aux zones mal desservies et en utilisant des instructeurs locaux, qui connaissent le contexte local.
- La formation en entrepreneuriat est importante dans les régions où le travail autonome peut être la meilleure ou la seule solution pour utiliser les compétences techniques nouvellement acquises. Les programmes de CPE doivent reposer sur une évaluation réaliste de la demande locale pour des compétences et produits et doivent être liés au microcrédit, au marketing, à la technologie et aux services de soutien pertinents.
- Les associations d'agriculteurs et les organisations rurales, appuyées par les organismes publics, peuvent offrir des services précieux afin de relever les capacités agricoles des agriculteurs et augmenter leurs connaissances et compétences en affaires et en gestion financière. Ces associations peuvent aussi faciliter l'accès à la formation rurale non formelle aux compétences pour l'emploi.

Éléments à prendre en compte dans l'élaboration des programmes de CPE destinés au milieu rural :

- Les programmes de CPE non formels doivent s'adapter aux journées de travail des travailleurs agricoles, être offerts près de chez eux et être liés aux besoins des entreprises et du marché du travail de l'endroit.

4.10. De quelle façon l'ACDI peut-elle offrir aux groupes marginalisés un meilleur accès aux programmes de CPE ?

Les présentes lignes directrices apportent déjà une réponse à certains des enjeux touchant les programmes de CPE pour les femmes, les jeunes et les personnes vivant dans les régions rurales éloignées; toutefois, les niveaux d'accessibilité sont faibles pour nombre d'autres groupes marginalisés, notamment :

- les membres des groupes autochtones;
- les personnes handicapées;
- les personnes vivant avec les répercussions du VIH/sida;
- les personnes vivant dans un contexte d'après-conflit ou dans des États fragiles, y compris les soldats démobilisés.

Nombre de ces personnes auront accès à l'emploi d'abord dans l'économie informelle. Sans perspective supplémentaire d'acquisition de CPE, elles demeureront piégées dans ce secteur.

Plusieurs facteurs identifiés dans d'autres sections du présent document peuvent être pris en compte dans les programmes de CPE pour les groupes marginalisés. De plus, il existe également des facteurs particuliers liés aux programmes qui peuvent aider à répondre aux besoins de certains groupes spécifiques tels que les :

Groupes autochtones :

- prise en considération des questions touchant la langue d'enseignement et la langue seconde;
- reconnaissance et utilisation du capital culturel de groupes autochtones spécifiques;
- accès à la formation à l'entrepreneuriat et au crédit.

Personnes handicapées :

- formation offerte aux enseignants et répondant aux besoins particuliers de groupes spécifiques, par exemple ceux ayant un problème visuel ou auditif;
- modification du programme d'étude, du matériel et des installations;
- partenariats publics-privés pour faciliter l'accès à des placements professionnels appropriés;
- campagnes de sensibilisation du public afin de favoriser la participation des personnes handicapées dans les milieux de travail;
- services sociaux pour faciliter l'entrée sur le marché du travail.

Personnes vivant avec les conséquences du VIH/sida :

- veiller à ce que les programmes de CPE aient des politiques non discriminatoires en matière de choix et de fidélisation du personnel et des étudiants;
- intégration de renseignements sur le VIH/sida dans le programme d'études portant sur les aptitudes de la vie quotidienne, notamment en matière de comportement social responsable, de relations hommes-femmes et de santé sexuelle;
- programmes de formation souples pour les jeunes chefs de ménages;
- milieu de travail axé sur la sensibilisation, la sécurité et la protection contre le VIH.

Personnes vivant dans un contexte d'après-conflit ou dans des États fragiles, particulièrement les enfants-soldats démobilisés :

- formation à court terme, spécifique et axée sur des compétences, dans des domaines dont le besoin est immédiat sur le marché du travail, puisque la solution de rechange à un travail normal risque d'être une activité criminelle;

- liens vers des besoins plus larges touchant la reconstruction, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), ainsi que le développement économique;
- forte concentration sur la formation visant les compétences de base, la lecture, l'écriture et le calcul, suivie par une programmation post-alphabétisation, particulièrement dans les régions où les imprimés sont rares;
- possibilités de suivre l'enseignement formel, y compris des programmes exhaustifs de formation formelle de longue durée en perfectionnement des compétences;
- dans le cas des anciens enfants-soldats, une intégration prudente dans les programmes s'adressant à tous les jeunes affectés par la guerre peut aider à réduire les stigmates et à éviter une plus grande marginalisation;
- orientation sur les compétences sociales appropriées au milieu de travail;
- services pour faciliter l'entrée sur le marché du travail, notamment des liens avec les programmes de microcrédit ou de crédit modeste, particulièrement pour les enfants-soldats démobilisés et les autres jeunes affectés par la guerre.

4.11 Comment les programmes de CPE peuvent-ils intégrer la notion de protection de l'environnement ?

L'intégration de la protection de l'environnement aux objectifs de développement économique et social est un point de plus en plus important dans les priorités politiques nationales et internationales.

Alors que les gouvernements optent pour des profils de production et de consommation plus durables, on ne sait pas encore avec certitude quelle sera la nature et l'ampleur des changements sur les tendances de l'emploi et le marché du travail.

Éléments à considérer pour tenir compte de la protection de l'environnement dans les programmes de CPE :

- Les technologies touchant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, de même que les politiques et les institutions en faveur du passage d'activités à forte teneur en carbone à d'autres à faible teneur en carbone augmenteront la demande de compétences nécessaires dans les « emplois verts ». Les programmes de CPE peuvent se concentrer sur ces nouvelles compétences.
- Dans les collectivités rurales, il est important d'augmenter les compétences et les connaissances touchant les nouvelles technologies agricoles, ainsi que la sélection et la diversification des cultures.

Les instituts et centres de formation technique et professionnelle sont particulièrement bien placés, dans leurs collectivités, pour augmenter la sensibilisation du public aux questions environnementales. Les programmes de CPE peuvent veiller à ce que les diplômés possèdent les valeurs, les compétences et les connaissances leur permettant de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, ainsi que la gestion des ressources.

5 Codage des compétences pour l'emploi

Lors de la saisie d'un nouveau projet dans la base de données du SAP, les agents de l'ACDI devront préciser les codes du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) appropriés.

La liste complète de leurs codes que l'ACDI utilise se trouve à l'adresse suivante : <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/EMA-2181311-P5T?OpenDocument>.

Liste complète des codes du CAD de l'OCDE pertinents pour les programmes de CPE

Code du CAD de l'OCDE	Description
Éducation	
011120	Équipements scolaires et formation
011130	Formation des enseignants
011330	Formation professionnelle (niveau secondaire)
011430	Formation technique supérieure de gestion (niveau tertiaire)
Santé	
012181	Études et formation médicales
012281	Formation de personnel dans le domaine de la santé
Politiques et programmes en matière de population, de santé et de fertilité	
013081	Formation de personnel en matière de population, ainsi qu'en santé et en fertilité
Distribution d'eau et assainissement	
014081	Études et formation dans la distribution d'eau et l'assainissement
Transport et entreposage	
021081	Études et formation dans les transports et le stockage
Production et distribution d'énergie	
023081	Études et formation dans le domaine de l'énergie
Banques et services financiers	
024081	Études et formation dans les services bancaires et financiers
Agriculture	
031181	Études et formation dans le domaine agricole
Sylviculture	
031281	Études et formation en sylviculture
Pêche	
031381	Études et formation dans le domaine des pêcheries
Politique commerciale et réglementation — Règlements liés aux échanges commerciaux	
033181	Études et formation dans le domaine du commerce
Domaine plurisectoriel ou transversal — Environnement	
041081	Études et formation en environnement
Autres multi secteurs	
043081	Études et formation plurisectorielles

Si la formation est offerte dans un domaine technique ou un secteur **non** visé par l'un des codes établis par le CAD de l'OCDE ou si les projets intègrent un appui institutionnel généralisé ou l'élaboration de politiques au niveau secondaire ou tertiaire, les projets peuvent être codés en tout ou en partie sous l'un ou l'autre des codes suivants :

- 11330 : formation professionnelle au niveau secondaire comportant des programmes d'apprentissage et non formels. À titre d'exemple, le perfectionnement non formel des compétences d'anciens enfants-soldats en âge de fréquenter le secondaire et faisant partie d'un programme de réintégration recevrait le code 11330. Un programme visant à appuyer un gouvernement dans la réforme de sa politique et de son programme d'études d'EFTP au niveau secondaire dans l'ensemble des secteurs pourrait également recevoir le code 11330.
- 11430 : Formation technique supérieure de gestion au niveau tertiaire. Un exemple de programme de ce type serait la formation de travailleurs du savoir en informatique par téléapprentissage.

L'ACDI a également créé un système pour préciser les secteurs ciblés. Comme nous le constatons dans le lien qui précède pointant vers les codes sectoriels sur le site Web de l'ACDI, chaque code du CAD de l'OCDE est affecté à un secteur spécifique ciblé. Ainsi, pour la plupart, les codes en éducation servent à faire le suivi des résultats concernant l'éducation de base. Les codes exceptionnels pour le secteur de l'éducation sont les codes de formation professionnelle qui appuient le développement du secteur privé depuis 2007. D'autres codes de formation sont généralement attribués à des secteurs différents, selon le cas.

Depuis novembre 2008, l'ACDI exige un code touchant l'égalité entre les sexes pour tous les projets. Ce code permet à l'Agence de suivre plus facilement l'aspect égalité entre les sexes en tant

que thème transversal, de rester conforme aux marqueurs relatifs à la politique d'égalité entre les sexes du CAD de l'OCDE et augmente la capacité de l'Agence de fournir des renseignements plus complets dans ses rapports au CAD. Ce code obligatoire sur l'égalité entre les sexes s'applique à la **totalité** de l'investissement et il permet de coder et de préciser les investissements selon quatre catégories distinctes : Spécifique (ÉGALITÉ-3), Intégrée (ÉGALITÉ-2), Intégration limitée (ÉGALITÉ-1) et Aucun résultat en matière d'égalité entre les sexes (ÉGALITÉ-0). Veuillez consulter un spécialiste de l'égalité entre les sexes pour établir le code d'un investissement aux fins de l'égalité entre les sexes. Dans le cas des initiatives bénéficiant d'un financement de base, on utilise une méthode différente de celle retenue pour la programmation directive ou réactive pour attribuer ces indicateurs d'égalité entre les sexes. Vous trouverez plus de précisions sur les diverses méthodologies et définitions dans le guide de codage des secteurs.

En mai 2009, la ministre de la Coopération internationale annonçait trois priorités thématiques que l'Agence poursuivrait : la sécurité alimentaire, l'enfance et la jeunesse, ainsi que la croissance économique durable. Même si l'élaboration des codes susmentionnés n'était pas encore terminée au moment d'écrire ces lignes directrices, il semble que la plupart des codes seront attribués à la croissance économique durable. Les exceptions seraient les codes touchant directement la sécurité alimentaire (le code 031181) ainsi que ceux liés à l'enfance et la jeunesse (les codes 011120, 011130, 012181 et 012281).

Pour en savoir davantage sur la façon de coder les projets et programmes de CPE, vous pouvez vous adresser aux spécialistes de l'ACDI en matière d'éducation et de croissance économique durable.

6 Exemples d'énoncés de résultats pour les programmes de compétences pour l'emploi

Niveau de résultats	Exemples d'énoncés de résultats
<p>Résultat ultime (long terme) C'est le plus haut niveau de changement raisonnablement attribuable à une organisation, à une politique, à un programme ou à une initiative, dans un lien de cause à effet, et qui découle d'un ou de plusieurs résultats intermédiaires. Il illustre habituellement la raison d'être de l'organisation, de la politique, du programme ou de l'initiative et se traduit par un changement d'état durable chez les bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des bénéficiaires des projets ou des programmes, notamment des femmes, de tirer avantage de la croissance économique de leur collectivité • Mieux-être économique des participants aux programmes de CPE et de leur collectivité • Mieux-être économique et cohésion sociale et stabilité accrues des collectivités qui participent à des programmes de CPE • Développement économique et social accru des collectivités et des groupes qui participent aux programmes de CPE • Inclusion accrue des groupes marginalisés dans la vie économique et sociale de leur collectivité
<p>Résultat intermédiaire (moyen terme) Changement escompté logiquement une fois que l'on a atteint un ou plusieurs résultats immédiats. En termes d'échéance et de niveau, ce sont des résultats à moyen terme. Ils sont habituellement atteints à la fin d'un projet ou programme et se retrouvent généralement au niveau d'un changement de comportement ou de pratiques chez les bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleures possibilités d'emploi chez ceux qui ont terminé les programmes de CPE • Utilisation accrue de stratégies efficaces d'élaboration et d'application des politiques par les organismes gouvernementaux concernés • Harmonisation accrue de la formation avec les besoins du marché • Participation accrue et plus efficace des associations commerciales, industrielles et professionnelles à la programmation touchant les CPE • Liens plus forts entre les établissements de formation canadiens et les institutions des pays en développement • Intégration accrue de stratégies en faveur de l'égalité entre les sexes dans les programmes de CPE • Présence formelle accrue des femmes dans les professions non traditionnelles • Mobilité accrue des entreprises et des travailleurs du secteur informel vers le secteur formel
<p>Résultat immédiat (court terme) Changement directement attribuable aux extrants d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. En termes d'échéance et de niveau, ce sont des résultats à court terme qui se manifestent habituellement par une hausse de des connaissances/compétences de (ces personnes) ou une hausse de l'accès à celles-ci chez les bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue de ceux qui planifient les programmes de CPE de préparer et de mettre en œuvre des programmes d'études en CPE correspondant aux besoins du marché • Connaissance accrue, chez les fonctionnaires, des stratégies efficaces d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sur les CPE • Sensibilisation accrue aux stratégies d'égalité entre les sexes dans les programmes de CPE et meilleure compréhension de celles-ci • Accès accru des femmes à la formation dans des professions non traditionnelles • Meilleur accès des groupes marginalisés et des habitants des régions rurales et éloignées aux programmes de CPE • Compétences accrues en lecture et en écriture chez les participants aux programmes de CPE • Compétences accrues en entrepreneuriat chez les participants aux programmes de CPE

ANNEXE 1 : Ressources externes utiles

Adams, A.V. 2007. *The Role of Youth Skills Development in the Transition to Work: A Global Review. HDNCY No. 5, Human Development Network Children and Youth Department*, Banque mondiale, Washington, DC.

Banque asiatique de développement. 2009. *Good Practice in Technical Vocational Education and Training*. Banque asiatique de développement, Manille, Philippines.

Betcherman, G., M. Godfrey, S. Puerto, F. Rother et A. Stavreska. 2007. *Global Inventory of Interventions to Support Young Workers: Synthesis Report*. Banque mondiale, Washington, DC.

Fasih, T. 2007. *Linking Education Policy to Labour Market Outcomes*. Banque mondiale, Washington D.C.

Hargreaves A., P. Shaw. 2007. *Knowledge and Skill Development and Transitional Economies: An analysis of World Bank/DfID Knowledge and Skills for the Modern Economy Project*. Banque mondiale, Washington, DC.

Organisation internationale du Travail 2005. *Skills Development for Rural People: A renewed challenge*. Bureau international du Travail, Genève, Suisse.

Organisation internationale du Travail 2007. *Post Primary Education and Skills Development*. Bureau international du Travail, Genève, Suisse.

CRDI/Secrétariat du Commonwealth, 2004. *Mainstreaming Informal Employment and Gender in Poverty Reduction: a Handbook for Policy-makers and Other Stakeholders*, Ottawa, Canada.

King, K. et R. Palmer. 2006. *Education, Training and their Enabling Environments: A Review of Research and Policy*. Centre of African Studies; Édimbourg, Écosse.

Network for Policy Research Review and Advice on Education and Training (NORRAG), 2007. *La lettre de NORRAG n° 37. Les « pratiques exemplaires » dans l'éducation et la formation : battage publicitaire ou espoir ?; Oslo, Norvège*.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 2009. *Vers une croissance pro-pauvres : l'emploi*. (Titre publié en français, mais le texte est en anglais); Paris, France.

Banque mondiale, 2005. *Education Sector Strategy Update: Achieving Education For All, Broadening our Perspective, Maximizing our Effectiveness*. Banque mondiale, Washington, DC.

ACDI  CIDA